VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DANS LE TROISIEME DISTRICT

Sur l'AVENUE ST CLAUDE entrefois BONS ENFANTS, entre les rues KENTUCKY, autrefois rue ALEXANDER, et larue JAPONICA, autrefois rue JOSEPHINE ou MATHILDA.

Succession de Mme J. M. Lacassagne.

No 79,639—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans— Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR —Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 12 septembre 1906, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, signé le 2 août 1906, agissant pour l'Honorable Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé la propriété bien désirable à savoir — Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le lot No 1, sur un croquis d'arpentage de George Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 26 juillet 1906, dans l'îlet borné par l'Avenue St Claude, autrefois Bons-Enfants; rue Marais, autrefois Moralès, rue Japonica, autrefois Josèphine ou Mathilda, et la rue Kentucky, autrefois rue Alexander, et mesurant d'après ledit croquis 29 pieds, 9 pouces et 9 lignes de face à l'Avenue St Claude, autrefois rue des Bons-Enfants sur une profondeur de 117 pieds, 3 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot No 2, et 117 pieds 3 pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Kentucky, autrefois rue Alexander.

Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 3 chambres, cuisine, hangar, citerne.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an représenté par des billets à recevoir de l'acquéreur garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur ledits propriété, et portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ensemble avec toutes les charges usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes pour 1906 devant être payées par l'acquéreur, et déposer avec l'encanteur 20 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente comme argent de bonne foi. L'acte de vente pardevant J. Henry Farrelle, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 août—12 19 26—sept 2 9 12

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Splendides Résidences du Cinquième District.

La Jolie Résidence à Deux Etages, No 621 Avenue Opelousas,

Entre les rues Verret et Vallette (Résidence du défunt Dr Lowe).

L'Attrayant Cottage Elevé, No 322 rue Verret,

Entre l'avenue Félicia et la rue Alix.

Succession du Dr Morgan M. Lowe et de Mme Thérèse Mooney, sa femme.

79,800—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur,—JEUDI, le 27 septembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 13 août 1906, et signé en cour ouverte le 21 août 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet No (3), borné par l'avenue Pelicia, les rues Alix, Olivier et Verret; ledit lot est désigné par le No 12 et mesure, en mesure américaine, trente et un pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Verret par cent cinquante cinq pieds, deux pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 14, et cent cinquante sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 12, trente et un pieds, six pouces de largeur dans le fond. Les améliorations sont connues comme le No 322 rue Verret, et comprend un cottage simple contenant une chambres, galeries etc. le tout en parfaite condition.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet (section No 7, bornée No 125), borné par l'avenue Opelousas, les rues Verret, Sidell et Vallette; lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et sont désignés comme lots Nos 6 et 7, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 6 mesurant trente quatre pieds de face à l'avenue Opelousas, trente et un pieds de largeur dans le fond, et cent vingt pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 5, et cent vingt pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne du lot No 7; ledit lot No 7 mesurant trente neuf pieds de face à l'avenue Opelousas par cent vingt pieds un pouce et une ligne entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme le No 621 avenue Opelousas, et comprenant une splendide résidence à deux étages avec entrée pour voiture, et contenant westibules, galeries chambre à bain et quelques 10 chambres.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans la portion de crédit devant être garantie par billets de l'acquéreur fait à son propre ordre et par lui endossé et portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantie par lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payé en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1906, et de payer les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Julian B. Malhabe, notaire, dix pour cent du prix d'achat devant être déposé avec l'encanteur au moment de l'adjudication. N. E. Humphrey avocat.

26 août—26—sept 2 9 16 23 27

Carrère & Keeney, Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Tillie Johnson

No 71,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Div. A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido, rez-de-chaussée—JEUDI, le 13 septembre 1906 à 11 heures a. m., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 6 août 1906 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédera de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet 542, maintenant No 168, nouveau plan, compris entre les rues Léonidas, Plum, Poplar et Joliet et sur un plan de C. A. Hedin voyer, dans l'étude de J. O. Stark notaire ledit lot est désigné par le No 20 et mesure trente pieds de face à la rue Léonidas par cent vingt pieds.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans représentée par billets de l'acquéreur garantie par hypothèque portant huit pour cent d'intérêt par an, acquéreur devant payer les taxes de 1906 en plus du prix d'achat, devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente pardevant Louis Martinet notaire aux frais de l'acquéreur.

W. R. Kee avocat pour la succession.

2 sept—2 9 16 23 30—oct 4

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de Salon (Moisine et Ameublement de Chambre

A terme MARDI le 18 septembre 1906 à 11 heures a. m.

Sur les lieux 609 rue Fabre entre sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B dossier No 80 151 dans l'affaire de la succession de Margaret Canfield, veuve de Charles Cain ledit ordre daté et signé le 4 septembre 1906 et ordonne à J. L. Onorato encanteur, je vendrai à l'enchère publique MARDI le 18 septembre 1906—

Un lot de meubles et autres effets mobiliers le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 815 rue Baronne

M. D. Dimitry avocat.

7 sept—7 9 18

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Marchands d'Huîtres et Metteurs d'Huîtres en Cannettes,

ATTENTION.

LA MAGNIFIQUE NOUVELLE FABRIQUE

—DE LA—

TREASURE BAY OYSTER CO.

Complètement équipée et prêt pour les affaires de cette saison.

Deux nouvelles chalouppes à gasoline "Speedwell" et "Swiftaure"

Bans d'huîtres de six milles Barils.

MERCREDI, le 12 Septembre 1906, à Midi.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 225 rue Baronne, en vertu d'un ordre à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire du Receveur de la "Treasure Bay Oyster Co." No ——— du dossier de cette Cour, lequel ordre est daté le 26 juillet 1906, le vendrai MERCREDI, le 12 septembre 1906, à midi à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 225 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, étant la section fractionnelle 35, contenant une étendue estimée de 80 acres, situé dans le comté 11, range sud 18, est du fleuve Mississipi, et la section fractionnelle 2 contenant une étendue estimée de 20 acres, la moitié est de la section fractionnelle 3 contenant 225 acres.

La section fractionnelle 10 contenant une étendue estimée à 35 acres, le tout dans le comté 12, range sud 18, est du fleuve Mississipi, ensemble avec la fabrique de la compagnie érigée là dessus et les autres dépendances, d'après l'inventaire. Ladite fabrique étant complète dans tous ses détails et contenant une fabrique privée de gaz, puits artésien, lits et literies, bateaux à huîtres, tenailles, etc., ensemble avec tout le paraphernal d'une fabrique bien dirigée. Il y a aussi sur les terres environ 8,000 livres de coquilles d'huîtres nettoyées.

Bateaux—Deux (2) chaloupes à gasoline connues comme "Swiftaure" et "Speedwell" de 50 pieds de long, 13 pieds de verges, à 1½ pieds de tirant d'eau, équipées avec 32 H. P. machines Hercules.

Bans d'huîtres—6,000 barils de bans d'huîtres. Inventaire complet enregistré avec l'encanteur et exhibé à la Bourse.

Stock—50 actions du stock capital de la National Oyster Carrier Co. de Kenosha, Wisconsin. Le stock porte le privilège de faire usage de leur patente "Seal Shipt" Carriers.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de la vente.

GEO. ST. PAUL, Encanteur.

Cage, Baldwin & Crabites, avocats pour le receveur

12 août—12 19 26—sept 1 9 12

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage simple 5922 rue Chesnut

Cottage double, 720-722 Avenue Peters.

Cottage double, 5408-5410 rue Magasin.

Certificat No 63.— 5 actions du Stock du Prytania Market Co., Ltd.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-229 rue Baronne.

Le MERCREDI, 12 septembre 1906, à midi.

Succession de Mme Emma Assenheimer, veuve de Nicholas Smith.

No 79,902—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HUFFT BROTHERS— Louis Hufft, Encanteur—Bureau 840 rue Gravier—MERCREDI, le 12 septembre 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 6 août 1906, par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Elenore et Camp, et la ligne Bloomingdale, lequel lot est désigné comme numéro quatorze sur un devis attaché à un acte passé pardevant J. R. Legier, notaire, le 17 décembre 1895 et lequel lot, d'après ledit devis, mesurant vingt cinq pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Chestnut sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du lot numéro treize et trente sept pieds, neuf pouces et trois lignes de largeur dans le fond, acquise par ladite défunte de Julius Manger, par acte pardevant J. R. Legier, notaire, daté le 28 avril 1896; le titre est enregistré dans le Bureau des transferts, livre 101, folio 424.

Deuxièmement — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Laurel, Constance et Octavie, désigné sur un devis fait par John F. Braun, un copie certifiée jointe, et annexé à un acte passé pardevant John Bendernagle, ancien notaire, le 18 juin 1880, par le numéro douze et mesurant trente pieds de face à l'avenue Peters sur cent trente cinq pieds trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, acquise par ladite défunte de Jacob Burkhardt, par acte pardevant E. Commagère, ancien notaire, daté le 16 mai 1896; le titre est enregistré dans le Bureau des transferts, livre 161, folio 465.

Troisièmement—Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance et Octavie, laquelle portion de terre est désignée par la lettre C sur un devis fait par Hunter Stewart, ingénieur civil, annexé à un acte pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, le 17 décembre 1903, mesurant trente cinq pieds quatre lignes de face à la rue Magasin, trente quatre pieds dix pouces et une ligne de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté le plus près de l'avenue Peters de cent vingt neuf pieds et sept lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Octavie, de cent vingt-huit pieds cinq pouces et cinq lignes, acquise par ladite défunte, de Robert M. Walmsley et autres, par acte passé pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire le 17 décembre 1903; le titre est enregistré dans le Bureau des transfers, livre 195 folio 86.

Quatrièmement—Certificat No 63 pour cinq actions du stock de la Prytania Market Co. Limited.

Termes et conditions - Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Charles G. Rebentisch, notaire; pourvu que l'acquéreur devra avoir l'option, s'il le déclare au moment de l'adjudication, de payer 1/3 ou plus comptant la balance du prix, s'il y en a en deux parcelles égales, représentées par billets de recevoir faits par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans, respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur pour se lier de payer cinq pour cent pour frais d'avocats en cas de procès sur lesdits billets, ou de n'importe quelle partie de cela, et de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur desdits billets, ou billet, jusqu'à paiement final de cela. L'acte de vente devant contenir le pact de non-aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et le paiement desdits billets et intérêt, ainsi que les frais des avocats, le montant de la prime de l'assurance etc., devant être garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale de la propriété.

Carroll & Carroll, avocats pour les exécuteurs.

9 août—9 12 19 26—sept 2 9 12

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON LOT DE TERRE.

Rue Chartres, près de la rue Lizardi

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, JEUDI, le 27 septembre 1906, à midi, à la Bourse No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, daté le 14 janvier 1847 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Thomas Dorsey et femme, (dossier No 51,640); il sera vendu:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Chartres, Lizardi, Foratali et Delaron et, désigné par le No 15 et mesurant 26 7 4 de face à la rue Chartres, sur 111 10 4 de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment d'adjudication.

26 août—26—sept 2 9 16 23 27

Si vous désirez les services d'un encanteur, pourquoi ne pas vous procurer le meilleur!

GEO. ST-PAUL,

—ENCANTEUR—

Cafetières, Propriétés Foncières Effets Mobiliers, le Contenu des Résidences, etc.

PHONE MAIN 2967—R.

137 RUE CARONDELET.

18 avril—1 mai

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Consistant en deux cottages simples,

Portant les Nos municipaux 4709 et 4711 rue Royale respectivement, entre l'avenue Jourdan et la rue Bourg.

Auguste Marchal vs Charles B. Lister.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 80,126 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 octobre 1906, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 189, borné par l'avenue Jourdan, les rues Royale, Dauphine et Sevard, lesdits lots est désigné par le No vingt deux, maintenant lot quatre et un, et l'autre est désigné par le No trois, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No vingt deux maintenant quarante et un, ayant trente pieds de face à la rue Royale par cent vingt quatre pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No trois ayant trente pieds de face à la rue Royale sur cent vingt quatre pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Robert Legier & Walter L. Gleason, avocats pour le demandeur.

31 août—31—sept 7 14 21 28—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 2204 rue Foucher, entre les rues Sud Liberté et Sud Franklin.

Mutual Building and Homestead Association vs Emile Duvernay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 80,025—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, JEUDI, le 20 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Amélia, Constance et Tonnelier, laquelle portion de terre est désignée par la lettre G sur un devis fait par Hunter Stewart, ingénieur civil, annexé à un acte pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, le 17 décembre 1903, mesurant trente cinq pieds quatre lignes de face à la rue Magasin, trente quatre pieds dix pouces et une ligne de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté le plus près de l'avenue Peters de cent vingt neuf pieds et sept lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Octavie, de cent vingt-huit pieds cinq pouces et cinq lignes, acquise par ladite défunte, de Robert M. Walmsley et autres, par acte passé pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire le 17 décembre 1903; le titre est enregistré dans le Bureau des transfers, livre 195 folio 86.

Quatrièmement—Certificat No 63 pour cinq actions du stock de la Prytania Market Co. Limited.

Termes et conditions - Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Charles G. Rebentisch, notaire; pourvu que l'acquéreur devra avoir l'option, s'il le déclare au moment de l'adjudication, de payer 1/3 ou plus comptant la balance du prix, s'il y en a en deux parcelles égales, représentées par billets de recevoir faits par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans, respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur pour se lier de payer cinq pour cent pour frais d'avocats en cas de procès sur lesdits billets, ou de n'importe quelle partie de cela, et de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur desdits billets, ou billet, jusqu'à paiement final de cela. L'acte de vente devant contenir le pact de non-aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et le paiement desdits billets et intérêt, ainsi que les frais des avocats, le montant de la prime de l'assurance etc., devant être garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale de la propriété.

Carroll & Carroll, avocats pour les exécuteurs.

9 août—9 12 19 26—sept 2 9 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Julius Weis vs The American Benevolent Aid Society.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans - No 26,787—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le deuxième district de cette ville, JEUDI, le 13me jour de septembre 1906, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir: Un pupitre à bascule une table à pupitre, un lot de chaises, un Typewriter, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau — Conditions— Comptant. M. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Frank E. Reinold, avocat pour le demandeur. 2 sept—2 9 13

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Eliza E. Morrison veuve par premier mariage de Augustus Davis et veuve par second mariage de Theodore C. Phillips.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,223 - Division B — Attendu que Mlle Norma Phillips a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de ladite feu Mme Eliza E. Phillips, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier G. G. Kronenberger, avocat. 1 sept—1 5 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de terre de valeur.

Hibernia Bank and Trust Company, Trustee, vs Edward L. Dwyer et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 13 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement — Soixante et un morceaux de terre situés dans le bourg douze (12) rang sud douze (12) est, dans le district sud-est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi, dans la Paroisse d'Orléans, dans le fond du Troisième District de la Nouvelle Orléans le tout de laquelle dite terre est située au nord du chemin de Gentilly et contenant deux mille quatre cent quarante quatre et cinq centièmes (2,444 05) acres, et désignée comme lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, quinze et seize de la section un. Les lots, un, cinq, six, sept, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et seize de la section deux; les lots un, deux, trois, quatre cinq six sept, neuf, dix, douze, treize, quatorze, quinze et seize de la section trois, les lots un, six, sept neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze de la section quatre; les lots quatre, six et neuf de la section cinq; les lots un, deux, trois quatre, cinq, six, sept et huit de la section huit; les lots un et trois de la section neuf, le lot deux de la section dix, le lot trois de la section douze.

Le tout d'après le plan fait par Edgar Pillé, voyer, le 27 décembre 1890, étant la même propriété laquelle avec d'autres lots, fut acquise par le défunt Frederick D. Brinkmann de la succession de François Lacroix, par acte pardevant Christoval Morel, notaire, le 8 juin 1878, enregistré dans le Bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, dans le livre 111 folio 543.

Deuxièmement—Toute cette partie se trouvant Est de l'avenue "Peoples" (avec les exceptions ci-ci-après notées) d'un certain morceau ou portion de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, faisant face au Lac Pontchartrain et désigné par la lettre I sur un plan par Louis Bringier, voyer, annexé à un acte de partage passé pardevant A. Chiapella, notaire le 29 août 1845, ledit morceau l'est traversé par l'avenue du canal "Peoples" et le rail-de-la New-Orleans and Northeastern Railroad et forme partie du lot quatre dans le partage auquel il est ci-dessus référé.

Etant la même propriété acquise ensemble avec d'autres propriétés par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys, par partage entre les légataires du défunt Alexandre Milne, par acte pardevant A. Chiapella, notaire, le 29 août 1845, enregistré dans le Bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans dans le livre 53, folios 501 à 505.

Il y a spécialement exclus de cette vente toutes les parties ledit morceau l'vendu par Alexandre Milne et la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys avant la vente par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys à Alfred Thompson, par acte pardevant James McConnell, Jr., notaire, daté 6 octobre 1897.

Troisièmement—Un certain morceau de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par la lettre M sur un plan par Louis Bringier, voyer, annexé à un acte de partage passé pardevant Achille Chiapella, notaire, le 29me jour d'août 1845, enregistré dans le Bureau des Aliénations livre 53, folios 501 à 506. Ledit morceau est décrit dans ledit acte comme étant borné au nord par le Lac Pontchartrain sur la façade duquel il mesure environ quarante (40) arpents; à l'est par les terres de ——— sur la ligne desquelle il mesure huit arpents, au sud par les terres de ——— sur la ligne desquelles il mesure quarante (40) arpents, et à l'ouest par le Bayou Cochon.

Etant la même propriété acquise par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys, par le susdit acte de partage pardevant A. Chiapella, notaire enregistré comme ci-dessus.

Quatrièmement—Une certaine portion de terre, dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, faisant face au lac Pontchartrain, entre le Canal du "People's Avenue" et le Petit Bois, et désigné d'après un plan par L. Bringier, voyer, annexé à un acte de partage pardevant A. Chiapella, notaire, le 29 août 1845, comme la portion J, laquelle étant plus particulièrement décrit dans ledit acte de partage, comme étant borné sur le nord par le Lac Pontchartrain, sur l'est par la portion de terre désigné par la lettre K, sur le sud par les terres de Gentilly et sur l'ouest par l'avenue Gaines. Ladite portion J formant partie du lot No Trois, comme il est référé dans ledit acte de partage comme tombant sur la Milne Asylum Destitute Orphan Boys qu'il a acquise par le dit acte de partage, enregistré dans le Bureau des aliénations, livre 53, folio 501 à 505.

Cinquièmement—Une certaine portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme comme les terres de prairie sur le devant du Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrit comme lot 13 de la section 1, bourg douze, rang sud, douze Est, contenant quarante acres.

Sixièmement — Certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans désigné comme terre de prairie sur le devant du Chemin Gentilly, plus particulièrement décrits comme lot 2 de la section 9, bourg, douze, rang sud douze est, contenant 40 acres.

Septièmement — Une certaine portion de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme Terre de Prairie en face du Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrite comme lots 7, 8 et 10 de la Section 1, et lots 1 et 2 de la Section 12 bourg douze sud Rang douze Est, contenant 189 acres.

Huitièmement— Une certaine étendue de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, connue comme terre de prairie, faisant face au Chemin Gentilly, plus particulièrement décrite comme lot 14 de la section 1, bourg Douze, rang sud, douze Est, contenant 40 acres.

Neuvièmement—Le Quart Sud-Est du Quart Nord-Ouest de la Section Fractionnelle Quatre, dans le bourg Douze Rang Sud, Douze Est dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi.

Dixièmement—Certaines portions de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans décrites comme étant toutes Sections Fractionnelles trente quatre Est du Bayou Cochon et Sud des réclamations privées, le tout de la Section trente cinq, Sud de la réclamation privée, dans le bourg Onze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi, contenant 651.48 acres.

Onzièmement—Certaines portions de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, décrites comme la moitié Est du quart Nord Est du quart Sud-ouest du quart nord-ouest la moitié du quart Est Sud-ouest et le quart du sud ouest du quart sud ouest de la section vingt cinq et toutes les sections, trente six dans le bourg onze Sud, Rang Douze Est et le Sud Est de terre du District Est de la rivière du Mississipi, contenant 1040 acres.

Douzièmement—Certains morceaux de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés comme lot No 2 ou la moitié Sud de la section dix neuf, le tout de la section trente et le tout de la section trente et un dans le bourg onze Sud, Rang treizième Est, dans le District de terre Sud-Est du fleuve Mississipi contenant 567,62/100 acres.

Treizièmement — Certains morceaux de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés comme les lots 10 et 11 de la section 5 dans le bourg douze, rang sud douze est dans le district de terre sud-est, est du fleuve Mississipi, contenant 20,68 acres.

Quatorzièmement—Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, mesurant un arpent de face au Chemin de Gentilly par vingt arpents de profondeur; ladite propriété étant bornée au nord par le morceau Milne, à l'est par le morceau de D. W. Kelly, au Sud par le Chemin de Gentilly et à l'ouest par le morceau de Gustave Seegers.

Quinzièmement — Une certaine partie de terre dans la Paroisse d'Orléans décrite comme suit: Toute la section fractionnelle trente trois, et une partie de la section trente quatre ouest du Bayou Cochon, dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans le bourg sud onze, rang douze est, dans le district de terre sud est, à l'est du Mississipi, contenant 100 acres.

Seizièmement—Cinq morceaux de terre dans le fond du Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans se trouvant dans le bourg douze sud, rang douze est désignés par les Nos Deux, Trois, Quatre, Huit et Quinze, dans la section Deux dans ledit bourg et Rang contenant ensemble 200 acres, d'après un plan par Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 2 janvier 1860, et déposé dans l'étude de Charles E. Fortier, ancien notaire en cette ville comme plan No 36 dans son livre de plans No Un les dimensions marquées sur ledit plan ayant été prises d'un plan fait par Wm. J. McCullough voyer des Etats Unis.

Seizièmement—A—Deux morceaux de terre située dans la paroisse ci-dessus nommée et dans le même bourg et rang désignés par les Nos 1 et 4, dans la section No dix, contenant ensemble 142.42 acres, d'après l'acte à Alfred Thompson de Daniel Peter Morey, mais d'après les cartes et patentes des Etats Unis contenant seulement 73.24 acres.

Deuxièmement—B—Trois morceaux de terre situés dans la paroisse ci-dessus nommée, et dans la même bourg et rang, désignés par les Nos 1, 2 et 3, dans la section 11 contenant ensemble 67.24 acres.

Dix septièmement—Deux morceaux de terres de marais, sujets à être inondés, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le bourg Douze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi désignés comme lots quatre et six de la Section Neuf, contenant 76 acres plus ou moins.

Dix huitièmement — Le lot No 8 dans la section 10, bourg douze sud, rang douze est, dans le district de terre sud est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi dans la Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant d'après l'acte de Joseph Kavannack à Alfred Thompson 53 35 acres, mais contenant seulement 37,92 acres d'après l'arpentage des Etats Unis.

Dix neuvièmement—Un certain morceau de terre situé dans le bourg Douze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No cinq de la Section Neuf, contenant 41 acres.

Vingtièmement — Les trois sentièmes d'un morceau de terre contenant 239.22 acres, se trouvant dans les sections Six et Sept du bourg Douze Sud Rang Treize Est du District de Terre Sud Est de la Louisiane à l'Est du fleuve Mississipi, dans la Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, d'après le plan du voyer général de Louisiane attaché à un acte de partage passé pardevant Herman Michel, notaire, daté le 16 février 1906. Les ci-dessus mentionnés trois septièmes dans cette portion dudit morceau se trouvant à l'Ouest de la ligne de division courante du Nord au Sud, au travers du morceau entier et pour plus amples renseignements des descriptions référence est ici faite audit acte de partage pardevant ledit Herman Michel, notaire.

Vingt et uniè